

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12418

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Budget supplémentaire 2018 - Reprise des résultats 2017.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 15 décembre 2017, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du Département pour l'exercice 2018. Celui-ci a été marginalement amendé le 30 mars 2018. Après cette séance, le budget s'élève à 2.066,4 M€ en charges de fonctionnement, en faible progression (+1,7%) par rapport au BP 2017, et à 542,6 M€ en dépenses d'investissement hors dette. Il convient à présent de se prononcer sur le budget supplémentaire (BS) 2018, qui se divise en plusieurs parties distinctes :

- le report des restes à réaliser de l'exercice 2017 ;
- la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2017 ;
- la DM n°1 qui amende le BP 2018.

I – Les restes à réaliser de 2017 et la reprise des résultats antérieurs

a) la reprise des restes à réaliser de 2017

Dans le cadre de l'examen du compte administratif (CA) 2017 les chiffres suivants vous ont été présentés en ce qui concerne les reports de crédits :

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget général	44 278 425,98	8 268 646,32	52 547 072,30
Ports départementaux	9 454,80	135 848,48	145 303,28
LDA	21 988,34	19 843,80	41 832,14
DIMEF	-	105 223,68	105 223,68
TOTAL	44 309 869,12	8 529 562,28	52 839 431,40
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget général	-	40 398 200,00	40 398 200,00
TOTAL	-	40 398 200,00	40 398 200,00

Comme en 2017, il convient de noter un volume de report d'emprunt de 40,4 M€ Il s'agit de contrats de prêts de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) signés en 2017 qui seront encaissés au cours de l'année 2018.

b) l'affectation des résultats antérieurs

Le BS 2018 intègre, pour le budget général et les budgets annexes, les résultats reportés de l'exercice précédent conformément à l'arrêté du CA 2017 examiné à la présente séance.

La situation nette du résultat global du budget général avant intégration des restes à réaliser s'élève à 99 M€ d'excédent comptable. Après intégration des restes à réaliser hors dette détaillés précédemment (52,5 M€), il ressort un excédent de financement de 46,4 M€

De même, pour les budgets annexes des ports, de la direction des maisons de l'enfance et du laboratoire départemental d'analyses, les résultats de l'exercice 2017 sont insérés au présent BS.

II – La décision modificative n°1

Concernant la DM1, il convient de séparer les approches de la section de fonctionnement de la section d'investissement. Les mouvements relatifs aux budgets annexes sont faibles et ne sont donc pas évoqués dans ces développements.

A – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement comprend 19,4 M€ de dépenses (+0,9%) et -0,3 M€ de recettes. Un besoin de financement de 19,6 M€ est donc constaté.

▪ le secteur de la solidarité

Le budget est en croissance de 11,1 M€ Il doit permettre de faire face à l'accroissement des dépenses d'hébergement, notamment au titre de l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA).

▪ le secteur du cadre de vie

Les besoins complémentaires dans le domaine du cadre de vie s'élèvent à 7 M€

Ainsi, un budget de 6,2 M€ est ajouté pour le dispositif « Carte Collégiens de Provence ». Cette carte est destinée à faciliter l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et au soutien scolaire.

Par ailleurs, l'offre culturelle est améliorée de 0,6 M€ et un budget de 0,2 M€ est consacré aux commémorations autour de la Grande guerre.

▪ les ressources humaines

Un crédit de 2 M€ est intégré afin de garantir le financement des anciens emplois aidés de l'éducation.

▪ l'administration générale - finances

Différents postes de dépenses font l'objet d'ajustement (intérêts moratoires, restitution trop perçu de recette fiscale, intérêts de la dette...) pour un solde net proche de zéro.

▪ l'ajustement des recettes de fonctionnement

Elles sont en retrait de 0,3 M€

Une dotation de l'Etat correspondant à la prise en charge d'une partie des frais engagés par la collectivité en 2017 concernant la prise en charge des MNA est comptabilisée pour un montant de près de 3,2 M€

En matière de fiscalité, des rôles supplémentaires de fiscalité directe ont été encaissés pour 0,8 M€ De même, suite à notification, des ajustements du produit des dotations sont prévus à hauteur de 0,3 M€

Divers autres correctifs sont comptabilisés pour près de 1,7 M€(remboursement complémentaire en provenance de l'ASP dans le domaine de l'insertion [1,3 M€], redevance SEMIDEP [0,3 M€]...).

Par ailleurs, la principale diminution concerne la recette d'attribution de compensation de CVAE versée par la Région (-3,2 M€). Conformément au dernier avenant de la convention de transfert de compétence, cette baisse de produit intervient car la Région prendra à sa charge le paiement d'une dépense d'un montant équivalent.

Enfin, la recette initialement prévue au BP 2018 dans le cadre d'un contentieux lié au marché des vitres des ABD ayant finalement été perçue dans les tous derniers jours de l'année 2017, il convient de retirer cette somme du budget 2018 (-3 M€).

B – La section d'investissement

La section d'investissement comprend 0,2 M€de dépenses, 92,7 M€d'autorisations de programme (AP) nouvelles hors correctifs et -5,7 M€de recettes.

▪ l'ajustement des crédits de paiement

Hors dette, les ajustements en crédits de paiement font apparaître un besoin d'inscription de 0,2 M€

Outre de nombreuses réductions de crédits liées à des fins de d'opérations, des demandes nouvelles sont présentes dans cette décision budgétaire.

Les demandes de mobilier et matériel pour différents bâtiments administratifs représentent près de 1 M€ Elles concernent principalement l'opération de déménagement des archives d'Aix-en-Provence (0,6 M€), des achats de mobilier pour la MDS de Miramas (0,1 M€) ou encore l'achat de bornes électriques (0,1 M€).

▪ les autorisations de programme nouvelles

Depuis le vote du BP, des dossiers sont arrivés à maturité et méritent une prise en considération financière.

D'abord, il est proposé une dotation complémentaire de 72 M€d'AP sur le plan mobilité pour le financement d'opérations portées par la Métropole.

Ensuite, une AP de 32 M€est créée en faveur du projet « Marseille – ambition centre-ville ». De même, une AP est créée pour la requalification du cours Lieutaud à Marseille (9 M€).

Dans le cadre du plan Charlemagne et de la rénovation et construction de collèges, une AP complémentaire de 3 M€en faveur des opérations de maintenance et rénovation des établissements est ajoutée.

Dans le domaine du logement social, un complément d'AP de 5 M€ est inscrit en faveur de 13 Habitat.

Enfin, une AP de 4 M€ est mise en place afin de pouvoir lancer, dès l'acquisition réalisée, les travaux de confortement de l'Eglise Saint-Martin d'Arenc à Marseille.

▪ **le réajustement des AP antérieures**

En vertu du règlement financier de la collectivité, il est procédé chaque année à l'ajustement du stock des AP en cours. Notamment, les AP du millésime 2017 sont réduites au montant de leur engagement effectif au 31 décembre 2017. De même, certains dispositifs sont ventilés différemment entre les acteurs opérationnels pour tenir compte des évolutions de gestion (reprise des opérations sous mandats Terra 13 et 13 Développement). Ces travaux conduisent à minorer les AP de 48,7 M€

Avec les accroissements et les nouvelles ventilations de DM1 vues précédemment, le BS 2018 enregistre un flux d'AP de 44 M€, portant le flux 2018 à 371,2 M€. Le dépassement de l'objectif fixé lors des orientations budgétaires correspond strictement à l'accélération souhaitée au titre du plan mobilité.

Après toutes ces opérations, le stock des AP actives sera donc de 5,4 milliards d'euros. Sur celui-ci, le reste à financer à fin 2018 s'élève à 1,8 milliard d'euros (35,2%).

L'emprunt d'équilibre se chiffrera, quant à lui, à 291,2 M€ (-20,9 M€ par rapport au BP 2018). Il était de 297,8 M€ au 30 juin 2017.

Ainsi, au-delà de la reprise des résultats 2017 et des restes à réaliser, le Département a arrêté les choix suivants :

- ✓ +19,4 M€ en dépenses de fonctionnement essentiellement dans les domaines de l'action sociale et de la jeunesse ;
- ✓ +0,2 M€ de dépenses nouvelles en investissement ;
- ✓ augmentation du stock des AP pour 44 M€ avec 92,7 M€ d'AP nouvelles et 48,7 M€ de réductions et ajustements.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL